

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2009

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – DUPONT Y. – Mmes NOEZ – PORTOIS – MM. DAMBLEMONT – BONDELU – DUBOIS – DESPREZ – Mme PONCHAUX – MM. DUPONT B. – DENNEULIN – Mme MARINEL – MM. FLEURIE – BOSSU – Mmes SEGUIN – VANELLE – Mlle CHARLES – Mme DEBERGH – MM. MÉNIGOT et LENFANT.

Absents : MM. BONAMY et DESCAMPS, ayant donné pouvoir.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du 25 juin 2009.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Émile RASSEL présente le budget supplémentaire préparé en commission Finances du 6 octobre 2009.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 112 548 € 70.

Elles résultent essentiellement de 3 postes :

- une recette supplémentaire de 20 000 € provenant de l'accroissement important des effectifs de la cantine et de la garderie, mais qui corrélativement générera une augmentation des dépenses pour ces deux services,

- la dotation spécifique champs captants de 20 000 € destinée à compenser les contraintes importantes que supporte la commune pour la protection de la réserve en eau de la métropole, obtenue à la suite de l'action engagée auprès de L.M.C.U. par les maires des communes concernées.

Cette attribution sera pérennisée.

- une somme de 70 000 € au titre du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation. Il s'agit d'un rattrapage sur l'attribution versée avec un décalage d'une année depuis 2004,

- le report de l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2008, soit 28 548 € 70.

En matière de dépenses de fonctionnement plusieurs ajustements sont à prévoir afin de faire face à des dépenses supplémentaires, ceci pour un montant de 17 700 €.

Cela permet donc de dégager une somme de 94 848 € 70 pour la section investissements.

En section investissements, le montant total des recettes s'établit à la somme de 663 179 € 74, provenant exclusivement du report des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2008 et de l'excédent de fonctionnement précité.

Dans un premier temps, en concertation avec l'adjoint délégué aux Travaux, des crédits supplémentaires sont proposés afin de couvrir certaines dépenses indispensables, ceci pour un montant de 18 240 €.

Cela dégage un disponible de 76 608 € 70, pour lequel Émile RASSEL propose l'affectation suivante :

- 18 500 € destinés au remplacement d'un véhicule utilitaire qui est pratiquement en bout de course,

- le solde, soit 58 108 € 70 à un programme important de travaux sur le réseau d'éclairage public, qui ont été définis dans le cadre du nouveau contrat d'entretien et d'exploitation qui a pris effet au 1^{er} juillet 2009 et qui s'étale sur 5 années.

Cette première tranche de travaux porte sur 3 interventions ponctuelles pour un montant de 10 033 € 00, le remplacement de 5 points de commande au titre de la sécurité pour une somme de 17 218 €. Le solde soit 34 357 € 70 portera sur les économies d'énergie et concernera 50 points lumineux avec le remplacement de lanternes de 250 watts par d'autres de 150 watts et l'installation de dispositifs de réduction de puissance, le tout avec pour résultat un même niveau d'éclairage.

CRÉATION D'EMPLOI :

Le conseil accepte la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, de 26 heures hebdomadaires pour le service de la garderie périscolaire.

MODIFICATION DU P.L.U. :

Dans le but d'accompagner le développement et l'extension des équipements commerciaux en lien avec l'objectif de confortement et de renforcement du commerce de centre ville, le conseil municipal souhaite l'application de l'indice "b" à certaines zones UG et AUCm de la commune d'Emmerin et sollicite auprès de L.M.C.U. la modification du P.L.U. de la commune.

Bernard ANDRÉ précise que l'application de l'indice "b" permettra une activité commerciale, ainsi que des logements sur la zone de "La Porte de la Deûle".

En ce qui concerne l'E.P.A.D.H., le projet a reçu l'habilitation C.R.O.S.M.S. et l'avis favorable de la D.R.A.S.S.. Quant au financement du Conseil Général, compte tenu des incertitudes financières, le D.O.B. est retardé au maximum, de même que le vote du B.P. 2010. En attendant le financement de l'E.P.A.D.H. est gelé.

L'implantation d'Intermarché sur la zone de "La porte de la Deûle" est en cours d'étude.

R.D. 952 :

L'aménagement de la R.D. 952 prévu en 2010 est destiné à la protection de la ressource en eau d'Emmerin.

La déclaration d'utilité publique devrait avoir lieu en avril ou mai 2010.

Les négociations financières sont en cours de même que les expropriations et les consultations des entreprises. Yves DUPONT précise que deux piézomètres ont été installés pour analyser la qualité des eaux dans la zone de la R.D. 952.

Concernant la R.D. 351, Voie du Port de Santes, Yves DUPONT annonce le classement de cette voie en route à grande circulation.

Des comptages de véhicules ont été demandés pour les trois routes.

La demande de mur antibruit a été renouvelée pour le lotissement de la Roseraie suite au classement de la route à grande circulation.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Dans le cadre de la protection des champs captants, des travaux d'assainissement collectif seront entrepris :

1) en 2010 au Faubourg (rue de Seclin),

2) en 2011 rue de la Neuve Voie, de la Part d'Eau (refoulement vers la station d'épuration d'Houplin Ancoisne, par un nouveau procédé d'aspiration).

Bernard ANDRÉ précise qu'il a pu visiter la fontaine de Ghermanez et constater que le niveau de la nappe phréatique est à environ – 13 mètres.

ADHÉSION S.I.M.É.R.É. :

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'adhésion au S.I.M.É.R.É de la commune de Bondues.

Acceptée à l'unanimité.

LE PLAN BLEU LILLE MÉTROPOLE :

Il s'agit d'un projet de prise de compétence par L.M.C.U. pour les "cours d'eau et canaux domaniaux".

Aujourd'hui, l'État et Voies Navigable de France se recentrent très fortement sur la vocation marchande de la voie d'eau au détriment des autres éléments constitutifs du maillage bleu.

La mise en place du Plan Bleu Métropolitain passe donc en premier lieu par la sauvegarde et la valorisation des voies d'eau décentralisables, aujourd'hui délaissées.

La loi permet désormais aux groupements de collectivités, dès lors qu'elles se dotent de la compétence requise, de solliciter le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des rivières et canaux ne relevant pas de la catégorie des voies navigables d'intérêt national.

Au sein du périmètre communautaire, plusieurs voies d'eau sont concernées par cette problématique.

Il apparaît nécessaire que Lille Métropole Communauté Urbaine s'engage conjointement avec la Région Nord Pas de Calais qui a identifié les enjeux de la voie d'eau sur son territoire dans cette problématique, en appréhendant la voie d'eau comme l'espace global, au travers de la mise en place d'un Plan Bleu Métropolitain, en lien avec les politiques communautaires d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Une première expérimentation serait proposée sur le Canal de Roubaix.

Une délibération sera proposée ultérieurement pour cette prise de compétence.

BAIL DU FAMILIA :

Le précédent bail a pris fin au 31 décembre 2008.

Une proposition de bail d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2009 pour un montant de 6 400 € annuel est présentée.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Bernard ANDRÉ précise que ces 3 années devront permettre de trouver une solution définitive au devenir du Familia, ainsi que du presbytère.

Actuellement le presbytère regroupe le local de catéchisme et le bureau du prêtre et le Familia les ateliers municipaux et les Petits Créateurs.

SORTIE DU S.I.V.O.M DE LA TORTUE :

Yves DUPONT précise que lors de la constitution du S.I.V.O.M. pour l'aménagement et l'entretien du Bassin de la Tortue, Emmerin avait été intégré mais compte tenu de sa position géographique, la commune n'est pratiquement pas concernée.

La commune d'Emmerin ayant demandé son adhésion au Parc de la Deûle, dont la Tortue fait partie, elle demande donc son retrait du S.I.V.O.M. de la Tortue.

Accepté à l'unanimité.

DIVERS :

✓ Yves DUPONT a été alerté par quelques personnes de l'abattage d'arbres (peupliers) rue de la Neuve Voie, sur le territoire d'Haubourdin.

Il informe que ce terrain sera replanté avec des arbres d'une essence plus noble et précise que la commune est tenue informée de ces travaux au préalable.

- ✓ Z.A.C. de Ghermanez : la voirie n'a toujours pas été reprise par L.M.C.U.. Des devis de mise en conformité sont à l'étude.
- ✓ Chiens dangereux : la réglementation sur la possession de chiens dangereux vient d'être durcie. La formation des propriétaires est obligatoire.
- ✓ Pollution canine : le mobilier urbain relatif au respect des espaces publics a été vandalisé dès la pose.
- ✓ Les services de police ont procédé à des mises en garde pour les stationnements gênants ou interdits. Ces interventions mal perçues, visent au respect de la légalité, en l'occurrence du Code de la Route et l'amélioration de la sécurité de tous. Elles seront reconduites et renforcées en terme de sanctions (verbalisations).
- ✓ Carmen PORTOIS présente les félicitations du conseil à la chorale "Les Canteraines" pour le premier prix obtenu au dernier concours.
- ✓ Elle informe également de la création de l'association "Club Sportif et Culture des Jeunes d'Emmerin". Une charte sera signée le 2 novembre entre la commune et cette association. C'est la commission jeunesse qui a accompagné les jeunes à la concrétisation de leur projet.
- ✓ Bernard ANDRÉ présente également ses félicitations au F.C.E. pour ses bons résultats.
- ✓ Pierrette NOEZ signale que le mercredi 21 octobre une manifestation est organisée pour la Semaine Bleue, avec une animation par les enfants des "Mercredis Récréatifs" mise en place par les deux animatrices.
- ✓ Dimanche 25 octobre ce sera le banquet des aînés, dont l'animation est offerte, chaque année, par Monsieur le Maire.
- ✓ Fin novembre : Conférence et Exposition sur le Pérou.
- ✓ **Élection régionales 2010 : le 14 mars 2010 et en cas de second tour le 21 mars 2010.**